



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absent : 0

Date de la convocation : 13 septembre 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par L BARBOTTIN
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°120

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LA VIENNE (ACTIV) Volet 3 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal est informé que le conseil départemental s'est engagé dans une politique de développement territorial dénommée **ACTIV** : Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne.

Une dotation de 59 400 € a été attribuée à la commune de Naintré pour l'année 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention pour financer plusieurs programmes d'investissement sur l'année 2022.

La commune a notamment décidé la **rénovation des menuiseries extérieures des classes 1 à 5 coté cour de l'école Joliot Curie pour en améliorer l'isolation thermique, le marché a été attribué pour un montant total de 54 670.68€ ht (65 604.82€ ttc).**

AR Prefecture

N°120 • Délibération du Conseil Municipal
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-218601748-20220920-1208D2022-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention ACTIV sollicitée, 20%, soit :	11 000.00€
- Subvention DETR attribuée, 30%, soit :	16 400.00€
- Subvention DSIL attribuée, 30%, soit :	16 400.00€
- Autofinancement, 20%, soit :	10 870.68€

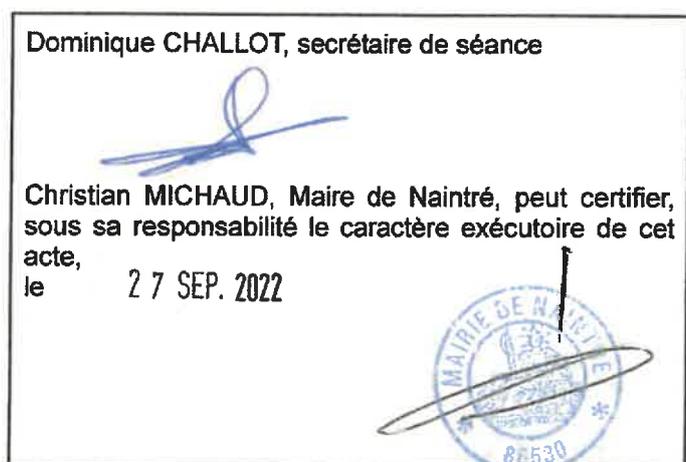
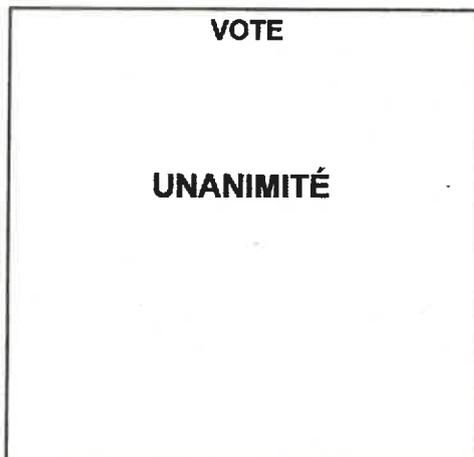
Total 54 670.68€

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme de travaux cité ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention ACTIV.

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux pour les motifs évoqués ci-dessus,
Considérant le coût estimatif de ces travaux,
Considérant que le Département peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la dotation ACTIV,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux pour un montant estimatif de 54 670.68€ ht ;
- approuve le plan de financement ci-dessus permettant à M. le Maire de déposer la demande de subvention ACTIV auprès du Département ;
- charge M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.



AR Prefecture

N°120 • Délibération du Conseil Municipal
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-218601748-20220920-1208D2022-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022